

◆ **Lutte contre
le blanchiment
de capitaux et le
financement du
terrorisme (LCB-FT)
et sanctions** ◆

OCTOBRE 2024



Notre raison d'être

Le Groupe FDJ propose une offre de jeux diversifiée et responsable à tous ceux qui aspirent à jouer et à vivre des instants d'émotions. **Cela se traduit dans sa raison d'être :**

Le jeu est notre métier, la contribution à la société notre moteur et la responsabilité notre exigence.

Afin de promouvoir une pratique récréative du jeu d'argent, FDJ place au coeur de ses préoccupations l'accompagnement de ses clients, l'intégrité de ses jeux et la réduction des risques et des conséquences liés à son activité.

Le Groupe FDJ évolue dans un secteur fortement réglementé et strictement régulé par l'Etat au regard des risques spécifiques liés à ses activités historiques d'opérateur de jeu d'argent et de hasard, et des enjeux de préservation de l'ordre public et social.

Conscient de ces enjeux et fidèle à son engagement, le Groupe FDJ mène une politique volontariste visant à lutter de manière efficace contre l'utilisation de ses offres et produits à des fins frauduleuses et criminelles, de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. A cet effet, le Groupe FDJ maintient un dialogue continu avec toutes les parties prenantes concernées en France et à l'étranger : autorités administratives chargées de la régulation et du contrôle des obligations de LCB-FT, cellules de renseignements financier (CRF1), autorités de police et d'enquêtes etc.

Le Groupe FDJ est concerné par la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) à plusieurs titres et par le biais de plusieurs des entités qui le composent. Parce qu'elles opèrent sur des secteurs exposés aux risques de blanchiment et de financement du terrorisme (BC-FT), ces entités ont l'obligation de mettre en place des dispositifs robustes de prévention.

Le contrôle du respect de cette obligation incombe aux autorités de régulation désignées. Il s'agit de :

- ◆ L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) pour les activités de FDJ SA, maison-mère du groupe agréée opérateur de jeux d'argent et de hasard établie en France ;
- ◆ Des autorités de contrôle compétentes s'agissant des filiales du Groupe établies dans d'autres juridictions.

Le Groupe FDJ déploie un dispositif de conformité qui s'appuie sur les lois, règlements et standards français et internationaux relatifs à la LCB-FT et notamment :

- ◆ Les recommandations du GAFI sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

- ◆ La Directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 ;
- ◆ Les lois et réglementations applicables en droit français ainsi que celles en vigueur dans les juridictions dans lesquelles les entités du Groupe opèrent ou sont implantées.

Le Groupe veille à la conformité de chacune de ses entités aux lois et règlements en matière de LCB-FT applicables dans les territoires où elles sont présentes, dans les secteurs sur lesquels elles opèrent.

Les principes et dispositifs cadres sont définis par FDJ SA et sont déclinés par l'ensemble de ses entités.

Le programme de conformité du Groupe FDJ repose sur :

- ◆ Une organisation et des procédures internes ;
- ◆ Une classification des risques ;
- ◆ Des mesures de vigilance adaptées aux risques présentés par les clients et opérations ;
- ◆ La détection et l'analyse des opérations suspectes ;
- ◆ La déclaration des soupçons aux Cellule de Renseignements Financiers (CRF) compétentes ;
- ◆ L'information et la formation régulière du personnel ;
- ◆ La conservation des éléments d'informations relatifs aux clients et opérations dans les délais prévus par les textes applicables ;
- ◆ Le gel des avoirs des personnes visées par des sanctions financières ;
- ◆ Un dispositif de contrôle interne permanent et périodique pour l'évaluation de la conformité du dispositif LCB-FT ;
- ◆ Un pilotage consolidé de la conformité LCB-FT au niveau du Groupe et un partage des informations utiles en matière de LCB-FT entre les entités concernées.

Organisation et procédures

En tant qu'entité économique composée d'une entreprise mère ayant son siège social en France et de filiales situées en France ou à l'étranger, FDJ met en oeuvre au niveau du groupe, une organisation et des procédures permettant de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le groupe désigne un responsable de la mise en oeuvre du dispositif de LCB-FT parmi les membres de la Direction ainsi qu'un responsable de la conformité LCB-FT pour veiller au respect des obligations de lutte anti-blanchiment. Chaque entité désigne au moins une personne habilitée à transmettre les déclarations de soupçons et à répondre à toutes les demandes d'informations de la CRF compétente.

Les équipes en charge de la gestion des risques, du contrôle et de l'audit interne participent également à l'évaluation

régulière de la conformité et de l'efficacité des dispositifs LCB-FT déployés dans les filiales et au niveau groupe, dans une démarche d'amélioration continue.

L'organisation du dispositif et la politique de contrôle mise en oeuvre au regard des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, sont décrites dans des procédures internes qui sont approuvées par le responsable de la mise en oeuvre du dispositif LCB-FT. Ces procédures sont diffusées auprès des collaborateurs concernés et actualisées régulièrement.

3

Classification des risques

Chaque entité du Groupe FDJ dispose de sa propre classification des risques, en cohérence avec celle établie à l'échelle du groupe, en tenant compte des spécificités qui lui sont propres et couvrant les cinq axes suivants :

- ♦ La nature des produits et des services offerts ;
- ♦ Les canaux de distribution utilisés ;
- ♦ Les conditions de transaction proposées ;
- ♦ Les caractéristiques des clients ;
- ♦ Les pays ou territoires d'origine ou de destination des fonds.

Connaissance-client et mesures de vigilance

Les entités du Groupe FDJ proposent une variété d'offres et de services en points de vente physiques ou sur le canal numérique :

- ◆ Une offre de jeux : jeux de grattage et de tirage, paris sportifs et hippiques, jeu de poker, offre de jeu à objet numérique... ;
- ◆ Des services de paiements en points de vente.

L'identification des clients contribue à réduire les comportements délictueux qui peuvent être commis sous couvert d'anonymat. En cela, les entités concernées du Groupe FDJ, veillent à prévenir l'usurpation d'identité et plus généralement, à lutter contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les entités du Groupe FDJ identifient et

vérifient l'identité de leurs clients ou bénéficiaires effectifs dès l'entrée en relation d'affaires ou avant d'exécuter les opérations de leurs clients occasionnels lorsque ces opérations répondent aux critères définis par les dispositions légales et réglementaires. Elles maintiennent une connaissance actualisée de leurs clients en relation d'affaires.

Les entités du Groupe FDJ adaptent leur niveau de vigilance en fonction des caractéristiques du profil de la relation-client. Elles identifient notamment leurs clients personnes politiquement exposées et ceux établis dans les juridictions à haut risque, afin d'opérer le suivi adéquat de la relation d'affaires.

Surveillance des opérations

Les entités du Groupe FDJ mettent en place un dispositif de détection des opérations atypiques couvrant l'ensemble des risques identifiés dans leur classification et tenant compte du profil de risque de leurs clients.

Le dispositif de gestion des risques fondé sur la connaissance de la clientèle, permet notamment de :

- ◆ Détecter les opérations atypiques ou suspectes au regard du profil des relations d'affaires, sur la base de critères et de seuils de significativité ;
- ◆ Traiter les alertes qui donnent lieu à un classement sans suite dûment motivé, à un examen renforcé ou à une déclaration de soupçon auprès de la Cellule de renseignement financier (CRF) compétente.

Formation, sensibilisation

FDJ veille à ce que les entités du groupe dispensent une formation régulière à l'ensemble des collaborateurs et du personnel assimilé (prestataires, agents, mandataires). Le contenu de ces formations est adapté et renforcé s'agissant des personnels les plus exposés aux risques BC-FT ou de ceux participant à la mise en oeuvre des obligations LCB-FT ou des contrôles afférents.

Mécanismes de contrôle interne

Afin de s'assurer de la conformité du dispositif déployé au titre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les entités du Groupe s'appuient sur une démarche de contrôle interne organisée comme suit :

- ◆ Des équipes opérationnelles chargées d'effectuer les missions de contrôle décrites dans les procédures internes et représentant la première ligne de défense ;
- ◆ Un responsable de la conformité LCB-FT et une entité chargée de contrôler le respect des exigences et des procédures au titre du contrôle permanent, constituant la deuxième ligne de défense ;
- ◆ Une direction de l'audit interne chargée du contrôle périodique de l'ensemble du dispositif LCB-FT du Groupe et incarnant la troisième ligne de défense.

Sanctions financières et gel des avoirs

Les mesures restrictives financières ou commerciales adoptées au niveau international par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Union européenne, visent à sanctionner les violations graves des droits de l'homme, les atteintes à la paix, la déstabilisation des États souverains, ainsi qu'à lutter contre le financement du terrorisme, l'utilisation et

la prolifération des armes chimiques et de destruction massive. Ces sanctions prennent la forme de restrictions de nature commerciales, monétaires ou financières. Les entités du Groupe FDJ veillent au respect de ces dispositions à travers le filtrage régulier des clients au regard des listes de sanctions applicables.

6

Pilotage consolidé du dispositif à l'échelle du groupe

En tant qu'entreprise mère du groupe, FDJ SA veille à la mise en oeuvre effective par chacune des entités concernées, d'un dispositif LCB-FT cohérent et adapté. Elle assure le pilotage du dispositif à l'échelle du Groupe FDJ et déploie des mesures de contrôle interne afin de remplir ces missions.

Différents comités permettent :

- ♦ La coordination des actions mises en oeuvre par les entités du Groupe FDJ ;
- ♦ Le partage des informations en matière de LCB-FT entre les entités.

LA FRANÇAISE DES JEUX
SIÈGE SOCIAL
3-7 QUAI DU POINT DU JOUR
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
01 41 10 35 00
WWW.GROUPEFDJ.COM

